

Système d'information sur les Armes

Le système de déclaration de vos armes évolue !
Il va nécessiter la création d'un compte en ligne

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/compte/creer/etape-1>

Un compte doit être
CRÉÉ PAR TOUS LES
DÉTENTEURS D'ARMES

POUR CRÉER UN COMPTE IL FAUT :

- Une adresse mail
 - Une carte d'identité
 - Un justificatif de domicile
 - Un permis de chasser
 - La validation en cours de son permis de chasser *
- * facultatif

QUELLES ARMES ?

- Pour les armes à canon rayés
- Pour les armes semi-automatique ou à répétition à canon lisse
- Pour les armes à canon lisse ne tirant qu'un seul coup par canon et acquises depuis le 01/12/2011

QUAND ?

UNIQUEMENT POUR LES CHASSEURS
Vous avez jusqu'au **31/12/24** pour enregistrer vos armes
Après ouverture du compte, vous n'avez que **6 mois** pour la mise à jour de vos informations

DES QUESTIONS ?

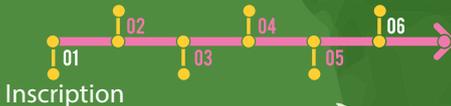
En cas de difficulté à créer votre compte adressez vous à votre **Préfecture**, votre **armurier**, à la **maison des services** de votre commune, ou votre **Fédération**

CESSION D'ARME ENTRE PARTICULIERS INTERDITE

Le passage par un armurier est **OBLIGATOIRE** ainsi que la **création** préalable de votre compte SIA

PROLONGATION

Délai 6 mois



Pour créer votre compte SIA
scannez-moi

Fédération des Chasseurs de l'Aveyron
Bourran - BP 711
12007 RODEZ Cedex
Tél : 05.65.73.57.20
fdc12@chasseurdefrance.com



Tout commence par une partie de chasse...

